

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 205 du Complexe administratif de Saint-Félicien, ce 18^e jour d'août 2026, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Hélène Laprise;

M^{me} Nadia Lambert;

M^{me} Audrey Boulianne;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Daniel Gauthier;

M. Pierre Lavoie;

M^{me} Stéphanie Perron;

M^{me} Jacynthe Brassard;

M^{me} Nahémie Devost;

Visioconférence :

M^{me} Karine Boivin, membre parent et vice-présidente;

M^{me} Marie-Claude Tremblay, membre du personnel;

assistés de M. Carl Bouchard, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absence :

M^{me} Marie-Pierre Gagné, membre parent.

Invitées :

M^{me} Chantale Simard, directrice générale adjointe;

M^{me} Stéphanie Lachance, directrice du Service des ressources financières.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 11 août 2026 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. Mot de bienvenue

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Prestation du serment de quatre nouveaux administrateurs

En vertu de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, M^e Annie Tremblay, secrétaire générale, a été désignée par le directeur général pour procéder à l'assermentation de quatre nouveaux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

M^e Annie Tremblay a procédé à l'assermentation de :

- M^{me} Hélène Laprise à titre de membre du personnel professionnel;
- M^{me} Stéphanie Perron à titre de personne issue du milieu communautaire;
- M^{me} Jacynthe Brassard à titre de personne issue du milieu municipal;
- M^{me} Nahémie Devost à titre de personne âgée de 18 à 35 ans.

Celles-ci ont prêté serment de remplir les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

SERMENT DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Je, Hélène Laprise, domiciliée au _____ affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : Hélène Laprise

Assermentée solennellement devant moi, le 18 août 2026.

Annie Tremblay
M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

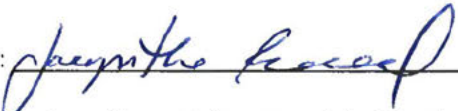
Je, Stéphanie Perron, domiciliée au _____ affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : Stéphanie Perron

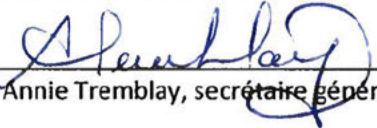
Assermentée solennellement devant moi, le 18 août 2026.

Annie Tremblay
M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Jacynthe Brassard, domiciliée au _____ affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : 

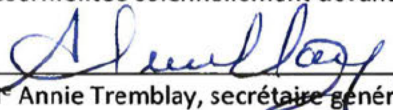
Assermentée solennellement devant moi, le 18 août 2026.


M^{re} Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Nahémie Devost, domiciliée au _____ affirme
solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : 

Assermentée solennellement devant moi, le 18 août 2026.


M^{re} Annie Tremblay, secrétaire générale

4. **Dépôt des déclarations d'engagement de quatre nouveaux administrateurs pour le respect des normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration**

ATTENDU que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* édicte que les nouveaux membres du conseil d'administration doivent signer une déclaration afin de s'engager et promouvoir le respect dudit règlement et de déclarer connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables;

ATTENDU que ces déclarations doivent être déposées devant le conseil d'administration;

Les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt des déclarations des administrateurs listés ci-dessous; déclarations qui ont été reçues dans les délais prescrits et remises à la secrétaire générale :

- M^{me} Hélène Laprise;
- M^{me} Stéphanie Perron;
- M^{me} Jacynthe Brassard;
- M^{me} Nahémie Devost.

5. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-0768-08-26

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadia Lambert et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

6. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

7. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

8. Rapports des comités du conseil d'administration**8.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

8.2. Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

8.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

8.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

9. Présentation ou information au conseil d'administration**9.1. Vacance au poste de direction d'établissement**

ATTENDU la nomination de M^{me} Sabrina Castonguay au poste de directrice adjointe aux Services éducatifs, volet persévérance et transition scolaires, laquelle a eu pour effet de rendre vacant le poste de direction d'établissement à compter du 5 juillet 2026;

ATTENDU l'article 175.6. de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule :

« 175.6. Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire est constatée lorsque ce membre ne respecte plus une qualité requise par l'article 143 ou 143.1, qu'il devient inéligible au poste, qu'il est inhabile à siéger, qu'il devient incapable, qu'il démissionne, qu'il décède ou que son mandat est révoqué. [...] ».

ATTENDU l'article 175.8. de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule :

« 175.8. [...] Le secrétaire général transmet cet avis au conseil d'administration du centre de services scolaire à la séance qui suit. »

Les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prennent acte de la vacance au poste de direction d'établissement au conseil d'administration, cette vacance prenant effet le 5 juillet 2026.

9.2. Modification du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2026-2027

M. Carl Bouchard présente les modifications apportées au Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2026-2027. Il précise que le nombre total de postes demeure inchangé. Toutefois, une restructuration de la structure administrative prévoit la conversion d'un poste de direction d'école en un poste de direction adjointe.

10. Agenda de consentement

Il n'y a rien à signaler.

11. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Ce point ne s'applique pas puisqu'aucun sujet n'est indiqué dans l'agenda de consentement.

12. Dossiers nécessitant une décision

12.1. Motion de remerciement – Départ à la retraite de M. Patrice Boivin

ATTENDU le départ à la retraite de M. Patrice Boivin après 32 années de service au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets dont quatre en tant que directeur général;

ATTENDU que le conseil d'administration reconnaît l'apport de M. Boivin au développement, à l'innovation, au rayonnement et à la mission du Centre de services scolaire dans le cadre de ses fonctions à titre de directeur général;

ATTENDU le profond dévouement de M. Boivin à la cause de l'éducation publique et sa conviction constante que chaque élève doit pouvoir bénéficier des conditions favorables à sa réussite et à son plein épanouissement;

ATTENDU qu'il a été en mesure d'assurer un leadership mobilisateur, fondé sur l'écoute, le respect, la collaboration et la confiance ainsi que d'accorder une grande importance au bien-être, à la reconnaissance et à l'engagement des membres du personnel;

ATTENDU la capacité de M. Boivin à exercer ses fonctions avec rigueur, discernement, intégrité et humanité, particulièrement dans les périodes exigeant vision, courage et détermination;

ATTENDU l'héritage professionnel et humain qu'il laisse à l'organisation et à tout le personnel qu'il a côtoyé au fil de ses années de service;

ATTENDU que ses 32 années de service en tant qu'enseignant, directeur adjoint d'établissement, directeur d'établissement et directeur général constituent une implication professionnelle exceptionnelle, marquée par la fidélité à la mission éducative et au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et par une volonté constante de contribuer au mieux-être de la communauté scolaire;

En conséquence,

CA-0769-08-26

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Boulianne et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil d'administration souligne l'excellence du travail accompli par M. Patrice Boivin, lui adresse ses plus sincères remerciements pour ces quatre années durant lesquelles il a exercé avec brio les fonctions de directeur général et lui souhaite une heureuse retraite bien méritée.

A D O P T É

12.2. Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire)

ATTENDU que le ministre de l'Éducation du Québec (MEQ) peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU que le CSSPB prévoit adopter un budget pour l'exercice 2026-2027 dont les dépenses excèdent les revenus de 1 444 582 \$;

ATTENDU le déficit au 30 juin 2025 de 6 272 168 \$;

ATTENDU que l'excédent accumulé au 30 juin 2025 est de 0 \$;

ATTENDU un déficit attendu au 30 juin 2026, estimé à 1 938 160 \$;

ATTENDU le plan de retour à l'équilibre demandé par le MEQ au CSSPB;

ATTENDU les explications fournies au conseil d'administration qui expliquent le déficit prévu;

ATTENDU que le MEQ a été informé de la situation financière du CSSPB dans le cadre d'échanges de correspondance ainsi que de deux rencontres tenues à ce sujet;

ATTENDU que le CSSPB a sollicité l'accompagnement et le soutien du MEQ pour l'exercice financier 2026-2027 et que celui-ci a accepté de confier ce mandat à M^{me} Michèle Desrosiers;

ATTENDU que le CSSPB ne dispose désormais plus d'aucune marge de manœuvre lui permettant de réduire davantage ses dépenses, compte tenu notamment de la pénurie persistante de personnel ainsi que des coûts excédentaires associés à la formation professionnelle;

En conséquence,

CA-0770-08-26

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation d'autoriser le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède l'excédent accumulé au 30 juin 2025 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains, cette autorisation est sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées.

A D O P T É

12.3. Délégation de signature – Agence du revenu du Canada et Revenu Québec

ATTENDU le départ à la retraite de M. Patrice Boivin, directeur général;

ATTENDU les obligations du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets concernant l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec;

ATTENDU que le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs est muet au sujet de l'autorisation de signature pour ces deux instances;

ATTENDU les besoins du Centre de services scolaire quant à ses déclarations de revenus des sociétés et à tout document relatif auxdites déclarations;

CA-0771-08-26

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Boulianne et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Carl Bouchard, directeur général du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, soit signataire autorisé pour la déclaration de revenus des sociétés et la demande d'autorisation d'un représentant au niveau de l'Agence du revenu du Canada ainsi que pour la déclaration de revenus des sociétés et la procuration MRW-69 au niveau de Revenu Québec;

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise Malette S.E.N.C.R.L. à accéder aux renseignements en ligne de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec en tant que représentant pour l'impôt des sociétés.

A D O P T É

12.4. Signature des effets bancaires

ATTENDU que l'ensemble des opérations bancaires se transige avec la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy;

ATTENDU qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets par des individus en autorité;

ATTENDU que M. Patrice Boivin, directeur général, agissait en tant que signataire des effets bancaires et qu'il a quitté pour la retraite;

ATTENDU la nomination de M. Carl Bouchard à titre de directeur général;

ATTENDU le départ de M. Steeve Martel à titre de directeur adjoint du Service des ressources financières;

ATTENDU la nomination de M^{me} Annik Lafleur à titre de directrice adjointe du Service des ressources financières;

ATTENDU l'exigence de Desjardins de procéder par résolution;

En conséquence,

CA-0772-08-26

il est PROPOSÉ par M^{me} Nadia Lambert et RÉSOLU unanimement :

QUE les chèques, paiements directs, emprunts à long terme et documents reliés aux opérations bancaires des comptes du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux des trois personnes suivantes :

- M. Carl Bouchard, directeur général;
- M^{me} Stéphanie Lachance, directrice du Service des ressources financières;
- M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service du secrétariat général et des communications.

QUE les signatures mécanographiques du directeur général, M. Carl Bouchard, et de la directrice du Service de ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, apparaissant sur les chèques et paiements directs, soient reconnues comme valides;

QUE la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, ou en son absence, la directrice adjointe du Service des ressources financières, M^{me} Annik Lafleur, soient autorisées à procéder aux emprunts temporaires hebdomadaires ainsi qu'aux remboursements des taxes payées par erreur au Centre de services scolaire.

A D O P T É

12.5. Autorisation d'emprunts temporaires

ATTENDU le départ à la retraite de M. Patrice Boivin, directeur général;

ATTENDU la nomination de M. Carl Bouchard à titre de directeur général;

En conséquence,

CA-0773-08-26

il est PROPOSÉ par M^{me} Hélène Laprise et RÉSOLU unanimement :

QUE le directeur général, M. Carl Bouchard, et la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, soient autorisés à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, le contrat de crédit variable basé sur l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation du Québec, lesquels emprunts ne doivent pas excéder la marge mensuelle établie;

QUE le directeur général, M. Carl Bouchard, et la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, soient également autorisés à signer tous les documents relatifs aux emprunts et garanties pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du

Centre de services scolaire ainsi que le montant en capital des emprunts échus ou échéant au cours de la période concernée.

ADOPTÉ

12.6. Nomination d'un administrateur au poste vacant au sein du comité consultatif de transport

ATTENDU le Règlement sur le transport des élèves qui établit la composition du comité consultatif de transport;

ATTENDU que ce règlement édicte la nomination de deux administrateurs pour siéger à ce comité;

ATTENDU qu'un poste d'administrateur est devenu vacant au 1^{er} juillet 2026;

ATTENDU le besoin de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur pour siéger à ce comité;

Mise en candidature

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection d'un administrateur au poste vacant.

M^{me} Jacynthe Brassard propose M^{me} Stéphanie Perron.

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0774-08-26

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Boulianne et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande à M^{me} Stéphanie Perron si elle accepte ladite proposition faite à son égard.

M^{me} Stéphanie Perron accepte.

En conséquence,

CA-0775-08-26

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Boulianne et RÉSOLU unanimement :

DE nommer M^{me} Stéphanie Perron comme membre du comité consultatif de transport, et ce, pour la durée de son mandat à titre d'administratrice.

ADOPTÉ

12.7. Nomination de deux administrateurs aux postes vacants au sein du comité de vérification

ATTENDU la résolution CA-0473-08-23 déterminant la constitution du comité de vérification du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, soit :

- La présidence ou la vice-présidence;
- La direction du Service des ressources financières;
- Un administrateur ayant une expertise en gestion des ressources financières;
- Deux administrateurs.

ATTENDU que les deux postes d'administrateurs prévus à cette composition sont devenus vacants au 1^{er} juillet 2026;

Mise en candidature

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection des membres aux postes vacants.

Deux administrateurs :

M^{me} Nadia Lambert propose M^{me} Jacynthe Brassard;
M^{me} Nadia Lambert propose M^{me} Nahémie Devost.

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0776-08-26

Il est PROPOSÉ par M^{me} Hélène Laprise et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande ensuite, dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate accepte ladite proposition faite à leur égard.

M^{me} Nahémie Devost accepte;
M^{me} Jacynthe Brassard accepte.

En conséquence,

CA-0777-08-26

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

DE nommer les membres suivants pour siéger au comité de vérification, et ce, pour la durée de leur mandat à titre d'administratrice :

M^{me} Nahémie Devost, administratrice;
M^{me} Jacynthe Brassard, administratrice.

ADOPTÉ

13. Affaires nouvelles

13.1. Il n'y a rien à signaler.

14. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 22 septembre 2026, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

15. Levée de la séance

CA-0778-08-26

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉ

La présidente,



Janot Page Kroft

La secrétaire générale,



Annie Tremblay, avocate